# **Gestion des** pollutions marines accidentelles

Formation dédiée aux élus et collectivités Sur demande

Site et date à définir conjointement













1 jour - 7 h

Présentiel

Élus et collectivités

Inter-entreprises

Apprenants: Mini 10 - Maxi 20

Intervenants: Cedre

Formation sur site 5 500 € HT/formation

Formation délivrée au Cedre 3 500 € HT/formation

Vous êtes en situation de handicap? Pour un accueil dans les meilleures conditions, merci de contacter: formation@cedre.fr

### **Objectifs**

- · Identifier les risques de pollutions du milieu marin (mer, littoral, zones portuaires) sur le territoire communal
- Anticiper les enjeux associés
- Maitriser le cadre légal et réglementaire de la gestion des pollutions accidentelles
- Identifier les rôles et les responsabilités des communes et des élus
- S'approprier les outils disponibles pour se préparer
- Mettre en place, au sein de son PCS, un volet dédié à la lutte contre les pollutions accidentelles

#### Contenu

- · Les pollutions affectant le territoire communal : sources et enjeux
- Nature et comportement des polluants potentiels: hydrocarbures, produits chimiques, déchets aquatiques
- Impacts potentiels des pollutions accidentelles sur l'environnement et les
- Cadre légal et réglementaire ORSEC/ POLMAR-Terre
- · Focus sur le rôle et responsabilités du maire et des communes en cas de pollution accidentelle :
  - Conduite à tenir en cas de pollution
  - Mobilisation des moyens
  - Aspects financiers
  - Retours d'expérience
- Les outils et expertises disponibles, volet « Pollution marine accidentelle » des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

# Pédagogie

- théoriques/ Alternance apports exemples concrets
- Partages d'expérience
- Échanges entre les apprenants et le formateur
- Étude de cas : « Gestion d'une pollution marine affectant une commune »
- Ressources disponibles sur l'espace de formation en ligne du Cedre



## Évaluation des acquis



Étude de cas

Remise d'une attestation de formation individuelle

· Le 🛟

► Un guide papier dédié aux autorités locales!



Pré-requis : aucun

Informations et demandes à adresser à formation@cedre.fr